

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 258

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 42 OCTIES**Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

I. – À l’alinéa 6, substituer aux mots :

« mentionnée au »,

les mots :

« fixée en application du ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution aux première et deuxième phrases de l’alinéa 8 et à la première phrase de l’alinéa 9.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.

Aux alinéas 6, 8 et 9, remplacer les mots « mentionnée au » (la date « mentionnée au ») par les mots « fixée en application du » (la date « fixée en application du »).